



# Enjeux d'Enfants

# Projet associatif

Validé par l'Assemblée générale du 27 mars 2014

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>I- Objet social, valeurs et principes généraux de l'association .....</b>	<b>4</b>
1- Objet social .....	4
2- Les Valeurs .....	4
A- Enjeux pour l'enfant .....	4
B- Enjeux pour le parent .....	5
C- Enjeux pour la société .....	5
<b>II- Les Principes d'action .....</b>	<b>6</b>
1- Des engagements complémentaires ... ..	6
A- Un modèle associatif participatif.....	6
B- Une grande exigence de formation.....	7
2- ... Au service du projet associatif .....	7
A- Privilégier l'intérêt supérieur de l'enfant.....	7
B- Apporter des réponses individualisées... ..	7
C- Maintenir une indépendance, mais créer des partenariats.....	8
D- Développer des pôles d'activités complémentaires .....	8
<b>III- Aujourd'hui, Enjeux d'Enfants, c'est.....</b>	<b>9</b>
1- Trois pôles d'activités complémentaires .....	9
A- L'aide à la relation enfant-parent incarcéré .....	9
B- Les actions collectives .....	9
C- Un ensemble d'actions de sensibilisation, de formation et d'information .....	9
2- Quelques chiffres .....	10
3- Un territoire étendu .....	10
4- Une équipe expérimentée et engagée .....	10
A- Des bénévoles .....	10
B- Des professionnels .....	10
5- Un budget en augmentation .....	11
6- Une intervention reconnue .....	11
A- Des auditions .....	11
B- Des sollicitations médiatiques régulières.....	11
C- Une reconnaissance de nos actions par des partenaires extérieurs .....	11
<b>Conclusion .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE I - Historique .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE II - Champ d'intervention.....</b>	<b>15</b>

# Introduction

À l'origine, l'association Enjeux d'Enfants se proposait de réagir au peu de considération accordée à l'époque aux enfants concernés par la séparation d'avec un parent incarcéré.

En effet, ni les établissements pénitentiaires, ni les dispositifs sociaux dans leurs pratiques ne semblaient avoir réellement pris la mesure de cet enjeu, pas simplement par rapport au nombre d'enfants ou de parents concernés, mais aussi par rapport à ce que cela pouvait représenter pour chacun d'eux.

Quant au détenu-parent, la condamnation alimentait la représentation d'une mise en doute de sa personne et donc aussi de sa capacité à « être » parent.

Aujourd'hui, l'association se doit d'adapter son projet associatif à différentes évolutions.

Tout d'abord, des changements que l'on pourrait qualifier « d'internes » :

- Une diversification et un élargissement des missions ;
- Une intervention réalisée dans une dynamique de réseau, de partenariats et d'échanges de « bonnes pratiques » au niveau local mais aussi national ;
- Une accentuation d'un principe présent depuis la création de l'association : la nécessité de professionnaliser les interventions ;
- La pluralité des compétences professionnelles mobilisées afin de faire face à la diversité et à la complexité grandissantes des demandes adressées par les partenaires, notamment financiers, en matière de « rendre compte » et d'évaluation des actions.

Mais il existe aussi des transformations que l'on pourrait qualifier « d'externes » :

- L'accroissement de la population carcérale sur le territoire d'action engendre une augmentation sensible des sollicitations adressées depuis quelques années.
- Un élargissement de la zone géographique d'intervention ;
- Une évolution significative de la politique pénale nationale depuis la loi de 2009, impulsée par les nouvelles règles pénitentiaires européennes, et avec elle, une double dynamique : le renforcement des modalités d'exercice du maintien des liens familiaux et la volonté de développer les actions visant à une meilleure réinsertion ;
- Les situations familiales accompagnées se complexifient et, en parallèle, s'accroît la notion de responsabilité parentale, depuis la loi de 2007, au sein des dispositifs de la Protection de l'Enfance.

Pour toutes ces raisons, et aussi parce que Enjeux d'Enfants est un acteur social, essentiel dans un réseau de partenaires travaillant à la cohésion sociale et à la prévention de la récidive, le projet associatif doit être redéfini.

Association vivante et créative, elle souhaite accompagner les transformations de la société et les intégrer à sa mission sociale tout en continuant à s'appuyer sur son histoire et sur les valeurs inhérentes à ses actions depuis ses débuts : l'intérêt de l'enfant, la qualité de la relation, le respect du droit, la responsabilisation du parent, l'indépendance de ses orientations éducatives mais aussi le travail en réseau, la professionnalisation de ses interventions et l'engagement de chacun dans ses missions propres.

# I- Objet social, valeurs et principes généraux de l'association

## 1- Objet social

Selon l'article 2 bis des statuts de l'association :

« Cette association a pour but d'aider, par tous les moyens appropriés, à la relation entre :

- *l'enfant et son parent détenu ou tout autre tiers incarcéré avec lequel il a entretenu des liens affectifs et éducatifs, susceptible de pouvoir bénéficier d'un droit de visite.*
- *l'enfant détenu et ses parents ou tout autre tiers avec lequel il a entretenu des liens affectifs et éducatifs, susceptibles de pouvoir bénéficier d'un droit de visite. »*

Cet article consacre la volonté de l'association de s'adapter aux évolutions pénitentiaires et sociétales.

Cette formulation est suffisamment large pour englober différents cas de figures : grands-parents, tiers digne de confiance, beau-parent...

Le terme « susceptible de bénéficier d'un droit de visite » permet de ne pas exclure des gens qui seraient en démarche vis-à-vis de l'association, dont l'un des axes de travail serait de les amener à engager une procédure pour faire valoir la reconnaissance de ce droit vis-à-vis de l'enfant.

« Cette association a aussi pour but de promouvoir toutes les actions visant à informer, former, sensibiliser à propos des incidences de l'incarcération sur la famille. »

## 2- Les Valeurs

Les valeurs qui sous-tendent l'engagement et les actions de l'association peuvent se décliner en trois « volets ».

### A- Enjeux pour l'enfant

« **Tout enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles et des contacts directs avec le parent dont il vit séparé.** » Article 9 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

*Confrontés à la condamnation et l'incarcération d'un parent, les enfants en subissent les effets dans leur quotidien et ont aussi leur part de peine.*

Il est nécessaire d'être attentifs à ces enfants pour leur permettre de grandir avec cette histoire familiale particulière. Tout enfant a besoin, pour sa construction et son épanouissement, de se confronter à la réalité de son parent absent et de repérer sa filiation familiale quelle qu'elle soit.

Enjeux d'Enfants s'engage à :

- Privilégier l'intérêt de l'enfant ;
- Développer les moyens nécessaires pour répondre à ces situations d'éloignement contraint entre l'enfant et son parent incarcéré ;
- Accompagner ces enfants pour qu'ils puissent s'inscrire dans leur histoire familiale en s'engageant dans un travail de prévention des répétitions transgénérationnelles.

### **B- Enjeux pour le parent**

**L'Article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales décline le « Droit au respect de la vie privée et familiale » :**

1. "Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.
2. Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui."

*Le parent est certes incarcéré mais il reste quand même parent d'un enfant en mal de parent...*

La plupart des parents incarcérés conservent une responsabilité dans l'éducation de leurs enfants.

Mais l'incarcération constitue un empêchement fort à la parentalité et complexifie l'exercice de l'autorité parentale.

C'est pourquoi Enjeux d'Enfants s'engage :

- À répondre à tout parent détenu cherchant à se rapprocher de son enfant ;
- À garantir, dans la mesure de ses moyens, la connaissance et le respect des droits parentaux et l'exercice de l'autorité parentale ;
- À rester vigilant, dans la mise en place de la relation, à l'expression des besoins et des envies de l'enfant et du parent ;
- À s'inscrire dans une dynamique de responsabilisation parentale. Nous voulons permettre au parent d'interroger sa fonction parentale et d'envisager son réaménagement : « Comment faire pour être parent de là où je suis, après ce que j'ai fait ? ».

### **C- Enjeux pour la société**

Extrait du rapport de la conférence de consensus - février 2013 :

**« Lorsqu'une sanction privative de liberté est nécessaire, le jury estime impératif de garantir des conditions de détention respectueuses de la dignité des personnes et permettant une préparation de la sortie dès le début de l'incarcération. La facilitation du maintien des liens familiaux, le développement des activités professionnelles et de la formation, l'accès aux dispositifs sociaux de droit commun ainsi que la possibilité d'une expression collective institutionnalisée apparaissent comme les priorités les plus urgentes de cette nécessaire évolution. »**

*La relation parent-enfant et la responsabilisation parentale sont de réels leviers pour la réinsertion.*

La mise à l'écart provisoire par l'incarcération ne doit pas venir rompre définitivement les liens et appuis dont le détenu aura besoin pour retrouver sa place au sein de la société.

Réaffirmé dans les préconisations européennes, le « **maintien des liens familiaux** » est le meilleur facteur d'une réinsertion « réussie ».

Enjeux d'Enfants se définit comme un acteur social, essentiel dans un réseau de partenaires travaillant à la cohésion sociale et à la prévention de la récidive.

Enjeux d'Enfants s'engage à :

- Réfléchir avec le parent détenu sur le sens de sa peine et l'aider à repenser ses relations à l'autre en prenant en considération son environnement familial ;
- Rappeler l'enjeu que représentent la condamnation et l'incarcération d'un citoyen qui est, par ailleurs, en responsabilité d'éducation de ses enfants ;
- Informer et sensibiliser le plus grand nombre sur les réalités carcérales et leurs incidences sur la relation parents-enfant afin de contribuer au débat public et citoyen ;
- Développer un modèle associatif, « outil de transformation sociale », fondé sur l'engagement citoyen de ses acteurs, bénévoles et salariés.

## **II- Les Principes d'action**

### **1- En s'appuyant sur ses valeurs, l'association a bâti un modèle de fonctionnement fondé sur des engagements complémentaires ...**

#### **A- Un modèle associatif participatif**

L'organisation de l'association s'appuie sur un triptyque, CA, intervenants bénévoles, équipe salariée, dans lequel chacun s'engage, à sa place, avec les mêmes exigences pour assurer les différentes missions de l'association au sein d'une équipe coordonnée.

Si les rôles des uns et des autres ne se confondent pas, l'association met en place différents moyens de travailler de manière transversale et régulière au sein de commissions thématiques.

## **B- Une grande exigence de formation**

Dès la création de l'association, l'accent a été porté sur la formation et la supervision.

Ce type d'accompagnement suppose en effet de se positionner sur les exigences d'un partenariat de travail social, dans l'esprit d'un cadre associatif qui ne s'inscrit pas dans une perspective caritative.

Les étapes de l'engagement, des formations initiales et continues adaptées, ainsi qu'un travail d'analyse de pratiques mensuel sont le reflet du souci de la qualité d'intervention.

Ces modalités traduisent le respect dû à ceux à qui il est proposé d'offrir un soutien spécifique.

## **2- ... Au service du projet associatif**

### **A- Privilégier l'intérêt supérieur de l'enfant**

À l'origine, la mission à laquelle l'association proposait de répondre était « le maintien du lien entre les enfants et leur parent incarcéré ».

Avec le recul de l'expérience d'accompagnement attentif des enfants et de leur parent, les pratiques ont évolué et ont amené l'association à redéfinir l'intitulé de sa mission.

Enjeux d'Enfants propose « **Une aide à la relation (...)** »

Il a été substitué le terme de « relation » à celui de « lien ». En effet, l'association n'a pas de légitimité à intervenir sur le lien de filiation. Il existe ou pas, de droit.

Par contre, elle peut réfléchir avec le parent aux relations que ces liens peuvent engager.

Au travers des premiers contacts et au-delà du désir exprimé des uns et des autres de se rencontrer, les capacités du parent à entendre, à accepter et se saisir des préoccupations de son enfant sont repérées.

Il est important de relever, dans ses motivations, d'éventuels enjeux familiaux dont la visite de l'enfant ne serait qu'un prétexte.

La rencontre ne constitue pas une fin en soi.

Dans certains contextes, elle peut même s'avérer préjudiciable pour l'enfant.

### **B- Apporter des réponses individualisées...**

L'accompagnement est toujours envisagé de façon individualisée, en questionnant le sens de ce qu'Enjeux d'Enfants peut proposer pour chacun, en particulier, bien sûr, pour la famille. Le travail important d'évaluation permet de personnaliser au maximum la réponse qui sera la mieux adaptée à l'enfant et à sa famille.

### ***C- Maintenir une indépendance, mais créer des partenariats***

Enjeux d'Enfants ne peut en aucun cas être considérée comme un prestataire de services, et intervenir sur mandat d'un service ou interlocuteur unique, sans recueillir l'adhésion/ l'accord des deux parents ou de toute personne en charge de l'enfant, en priorisant toujours l'intérêt de ce dernier.

Si cette indépendance dans l'évaluation et la conduite des actions est essentielle, dans le rapport avec les familles, elle ne peut que s'accompagner d'un travail très important de partenariat avec différents acteurs et structures extérieurs.

Enjeux d'Enfants est également convaincue de l'intérêt de croiser les regards des professionnels intervenant auprès des familles rencontrées, afin de ne pas « découper » leurs problématiques pour proposer un accompagnement global.

Enfin, sur chacun des départements d'intervention, l'association travaille à développer un réseau de partenaires institutionnels et associatifs, indispensables à la connaissance du territoire et à une action éclairée.

### ***D- Développer des pôles d'activités complémentaires***

Au fur et à mesure de son développement, l'association a toujours cherché à évoluer au plus près des besoins des familles. Ainsi, différents types d'interventions permettant de toucher un public large ont été développées.

En effet, les personnes que nous pouvons toucher dans le cadre des actions collectives mises en place en détention ont également besoin de soutien quant aux questions ayant trait à la parentalité.

De plus, ce premier contact en groupe permet parfois une approche moins « frontale », et incite les parents rencontrés à solliciter l'association par la suite dans le cadre de demandes de suivis individuels.



# III- Aujourd'hui, Enjeux d'Enfants, c'est...

## 1- Trois pôles d'activité complémentaires, représentatifs de la diversification de nos champs d'intervention

### A- L'aide à la relation enfant-parent incarcéré

Par les **accompagnements d'enfants en parloirs** et **Unités de Vie Familiale (UVF)** sur le Grand Ouest, qui restent bien entendu l'activité principale. Mais aussi sous forme d'allers-retours entre les uns et les autres, par la médiatisation des courriers, par les entretiens de soutien, photos de famille en parloir...

Afin de s'adapter toujours davantage aux problématiques des familles rencontrées, un temps important de notre activité globale est consacré à l'**évaluation des demandes** des familles et partenaires.

Enfin, dans un souci constant de nous adapter aux évolutions juridiques et sociétales, l'association développe à partir de fin 2013 un accompagnement renforcé pour faciliter le **passage « dedans-dehors »**, et donc, la réinsertion.

C'est-à-dire un accompagnement de familles déjà suivies, lors de journées de permissions du parent détenu, et/ou de quelques rencontres à l'extérieur, en relais et en partenariat avec des structures de médiation existantes ; ou pour faciliter la reprise de contact autonome de la famille. Cette action s'envisage bien sûr en partenariat avec différents acteurs de la réinsertion de la personne (logement, travail, SPIP milieu ouvert...) pour inscrire nos interventions dans un accompagnement global.

### B- Les actions collectives

Les actions collectives proposées aux parents en détention : confection d'objets à offrir à leurs enfants, échanges et informations au sujet de la parentalité, organisation d'ateliers et d'une journée de spectacle autour de Noël...

En partenariat avec d'autres interlocuteurs extérieurs, aide à la mise en place et animation de groupes de parole d'enfants de personnes détenues.

### C- Un ensemble d'actions de sensibilisation, de formation et d'information

Auprès des professionnels et d'un public le plus large possible : sessions de formations pour les partenaires, interventions en collectif d'associations à Rennes et au Mans, interventions auprès du public scolaire...

## 2- Quelques chiffres

Chaque année, l'association :

- Rencontre, conseille ou accompagne : **160 parents détenus, 60 enfants, 90 familles** ;
- Rencontre aussi **40 services partenaires**, associations ou institutions concernés par les situations des familles qui font appel à nous ;
- Accueille environ **45 stagiaires** dans le cadre de ses sessions de formation ;
- Réalise **une dizaine d'interventions diverses**, dans le cadre de ses missions de sensibilisation, seule ou en collectif (colloques, animation en milieu scolaire, dans la formation d'éducateurs spécialisés, de jeunes enfants...).

### 3- Un territoire étendu

#### Le champ d'intervention : le Grand Ouest

L'association intervient sur les établissements pénitentiaires (Maisons d'arrêt et/ou Centres de détention) de Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Ploemeur, Vannes, Nantes, Le Mans, Laval et Caen.

Cf : *Voir le schéma détaillé de nos actions en annexe II.*

### 4- Une équipe expérimentée et engagée

Au sein de l'association, quels que soient son statut, sa fonction, l'accent est mis sur la transmission, l'échange d'expérience, ainsi que sur l'exploitation des compétences de chacun au service du projet commun.

Chacun, de sa place, participe à définir les orientations de l'association.

#### A- Des bénévoles

- **Le Conseil d'Administration et son président** qui garantissent la mise en œuvre des orientations de l'association, dont ils sont les représentants légaux.
- **Les intervenants bénévoles** missionnés principalement sur les accompagnements, mais aussi sur les actions collectives et de sensibilisation. Le recrutement permanent, la formation continue et l'accompagnement des intervenants constituent un enjeu central du fonctionnement de notre structure.

#### B- Des professionnels

**Une équipe pluri-professionnelle salariée** d'un effectif de 4,5 ETP.

- Une directrice, missionnée par le CA, chargée de la gestion financière, de l'activité et des salariés ;
- Trois éducatrices assurant les évaluations des demandes de détenus et, en binôme avec les intervenants, l'animation technique ;
- Deux secrétaires.

## 5- Un budget en augmentation atteignant 240 000 € en 2013

Ce budget est constitué d'apports publics (Etat, collectivités territoriales, CAF et organismes sociaux) mais aussi d'apports privés (fondations et particuliers). Ce sont ainsi environ 30 partenaires financiers différents sollicités sur l'ensemble de nos départements d'intervention.

## 6- Une intervention reconnue

Par, notamment :

### A- Des auditions

- En 2004, Claire Brisset, Défenseure des Enfants, dans son rapport annuel, évoque l'action des associations, qui avec l'appui de l'Administration Pénitentiaire, « *installent et animent des lieux d'accueil et de parole qui sont aussi des lieux de soutien à la parentalité* » ; elle précise que certaines de ces associations, comme celles "de PACA et du Grand Ouest mènent une action d'écoute et de soutien discrète et exemplaire." ;
- En 2008, l'association a été auditionnée à l'Assemblée Nationale durant la phase d'élaboration de la Loi Pénitentiaire ;
- En 2013, rencontre avec Marie Derain, Défenseure des Enfants au sein de l'instance du Défenseur des Droits, et ses collaborateurs à l'occasion de leur visite au Centre Pénitentiaire des femmes de Rennes ;
- En 2013, rencontre avec Christiane Taubira, Garde des Sceaux dans le cadre préparatoire de la réforme pénale.

### B- Des sollicitations médiatiques régulières et notamment

- En 2012, un reportage réalisé et une intervention sur le plateau de l'émission "Les maternelles" sur France 5 (visible sur notre site internet : [www.enjeuxdenfants.org](http://www.enjeuxdenfants.org)).
- En 2013, une émission radio diffusée sur France Culture :  
<http://www.franceculture.fr/emission-le-magazine-de-la-redaction-maman-est-en-prison-2013-02-1>

### C- Une reconnaissance de nos actions par des partenaires extérieurs :

- En 2013, l'attribution des Lauriers régionaux, à Rennes, puis nationaux, à Paris, de la Fondation de France.

# Conclusion

Depuis 1992, Enjeux d'Enfants a défini puis affiné des valeurs et principes d'action sur lesquels chaque membre de l'association s'appuie dans l'exercice de ses fonctions au quotidien. Ce projet associatif a pour objet de présenter ce cadre commun, mais aussi les perspectives principales qu'Enjeux d'Enfants souhaite développer dans les années à venir.

**Ces perspectives sont les suivantes :**

- Asseoir et assurer les actions mises en place actuellement, dans un souci toujours exigeant de qualité dans ses interventions. Garder au cœur de sa mission la perspective d'aide à la relation, tant dans les accompagnements individuels qu'au sein des actions collectives.
- Être attentifs aux besoins de la population présente sur la zone d'intervention de l'association, le Grand Ouest, pour adapter et faire évoluer ses pratiques, mais aussi pour permettre à l'ensemble des familles de bénéficier des mêmes possibilités et services. Chercher les moyens, en interne et avec ses partenaires, de répondre à ces besoins.
- Développer l'action "Dedans - Dehors", en permettant au maximum aux familles suivies de bénéficier d'un accompagnement individualisé, leur permettant de vivre plus sereinement la délicate période de transition qui précède et suit la sortie de prison.
- Renforcer les actions de sensibilisation, auprès d'un public le plus large possible ; développer des actions de formation de ses partenaires, en ciblant les besoins et demandes et en proposant des contenus et durées adaptés, comme notamment auprès des personnels pénitentiaires en formation à l'ENAP (Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire).
- Améliorer encore ses outils de gestion et d'analyse de son activité, pour donner à ses partenaires et financeurs une plus grande transparence et une meilleure lisibilité.

**En conclusion, il est essentiel de rappeler que, si l'association se positionne véritablement comme acteur dans la dynamique de prévention de la récidive, elle tient à ré-affirmer sa volonté de considérer avant tout chaque situation sous l'angle de l'intérêt supérieur de l'enfant.**

**En effet, comme le rappelle le rapport rendu par la Défenseure des enfants en octobre 2013, cette problématique est souvent appréhendée sous l'angle du droit des détenus et du bénéficiaire que cela peut constituer pour le parent prisonnier, plus rarement sous celui de l'enfant, comme le recommande l'instance du Défenseur des droits.**

**Or, le fait d'envisager la question sous l'angle de l'intérêt supérieur de l'enfant amène à adopter une approche nécessairement individuelle et au cas par cas.**

# ANNEXE I - Historique

## De la création de l'association à aujourd'hui...

### Quelques dates :

**1992** : Création de l'association sous le nom "Relais Enfants-parents Grand Ouest"

**Entre 1994 et 1995** : Deux postes salariés existent alors : une directrice et une secrétaire qui coordonnent l'équipe d'intervenants bénévoles.

L'embauche d'une éducatrice en CDD est alors réalisée, ainsi que celle d'un emploi jeune « accompagnateur d'enfant de parent incarcéré ».

**1997** : Réalisation et diffusion du livret: "*Raconte-moi la prison*" issu d'un recueil de paroles de mères incarcérées dans le cadre d'un atelier au centre pénitentiaire des femmes de Rennes

**Entre 1997 et 1999** : Elargissement de la zone d'intervention, avec notamment l'implantation sur le Mans, et les contacts puis développement des secteurs de Saint-Brieuc, Caen, Saint-Malo et Laval.

**1998** : Première proposition de formation à destination des professionnels partenaires sur le thème: "Prison et parentalité"

**1999** : Mise en place d'interventions de sensibilisation en milieu scolaire sur la question des liens familiaux en prison.

A l'occasion d'une remise de prix ("Familles au coeur"), François de Singly, sociologue de la famille, devient Président d'honneur de l'association.

Embauche d'une éducatrice en CDI ; le temps salarié est alors porté à 2, 5 ETP.

**2000** : Travail sur l'organisation interne de l'association en 3 "pôles" complémentaires et interdépendants: Conseil d'Administration, salariés, intervenants bénévoles.

**2001** : Ouverture de la Maison d'accueil des familles Ti Tomm, à Rennes, suite à la réflexion et à la mobilisation de plusieurs partenaires associatifs et l'Administration Pénitentiaire auxquelles Enjeux d'Enfants a contribué de manière active.

Réalisation avec des détenus de la maison d'arrêt de Rennes et distribution du livret: "*Paroles de pères incarcérés*".

**2002** : Organisation du colloque "Parents en prison, parents quand même", à Rennes, ayant réuni environ 400 participants.

**2005** : Au terme d'une démarche de réflexion, l'association décide de changer de dénomination et devient Enjeux d'Enfants Grand Ouest

Réalisation et distribution du livret: "*Dis papa, pourquoi tu prisonnes?*" (recueil de paroles d'enfants accompagnés par l'association)

**2006** : Une convention est signée entre la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires et l'association. Cette convention est pensée par les deux parties comme venant officialiser 15 ans de partenariat et réaffirmer des principes de fonctionnement concertés dans l'objectif de rendre

plus lisible et efficace la réalisation des missions de chacun, dans l'intérêt des détenus et de leur famille.

**2007** : Audit réalisé auprès de l'ensemble des membres de l'association pour anticiper une période de transition importante, liée aux départs de plusieurs membres "piliers" de l'association, après 15 ans d'investissement ; identification des points forts et points d'amélioration, définition des actions à développer.

**2009** : Réalisation du documentaire « Les enfants de » (Martine GONTHIE et Nathalie BOUGEARD). Témoignage de Renée, ancienne fille de détenue, enrichi par des paroles d'enfants aujourd'hui confrontés à la même situation, et analysé par la psychologue clinicienne Nathalie Woog de Cacqueray, également formatrice à Enjeux d'Enfants.

**2010** : Organisation du colloque « L'incarcération : quelle trace dans l'histoire familiale ? », ayant réuni environ 400 participants. Publication des actes.

Suite aux sollicitations de nos partenaires, et après une phase importante de réflexion et de définition d'un protocole d'intervention, mise en place des premiers accompagnements d'enfants en Unités de Vie familiale à la prison des femmes de Rennes.

**2012** : À l'occasion de ses 20 ans, l'association organise différents événements et touche au total plus de 500 personnes. Les actes sont en cours d'élaboration.

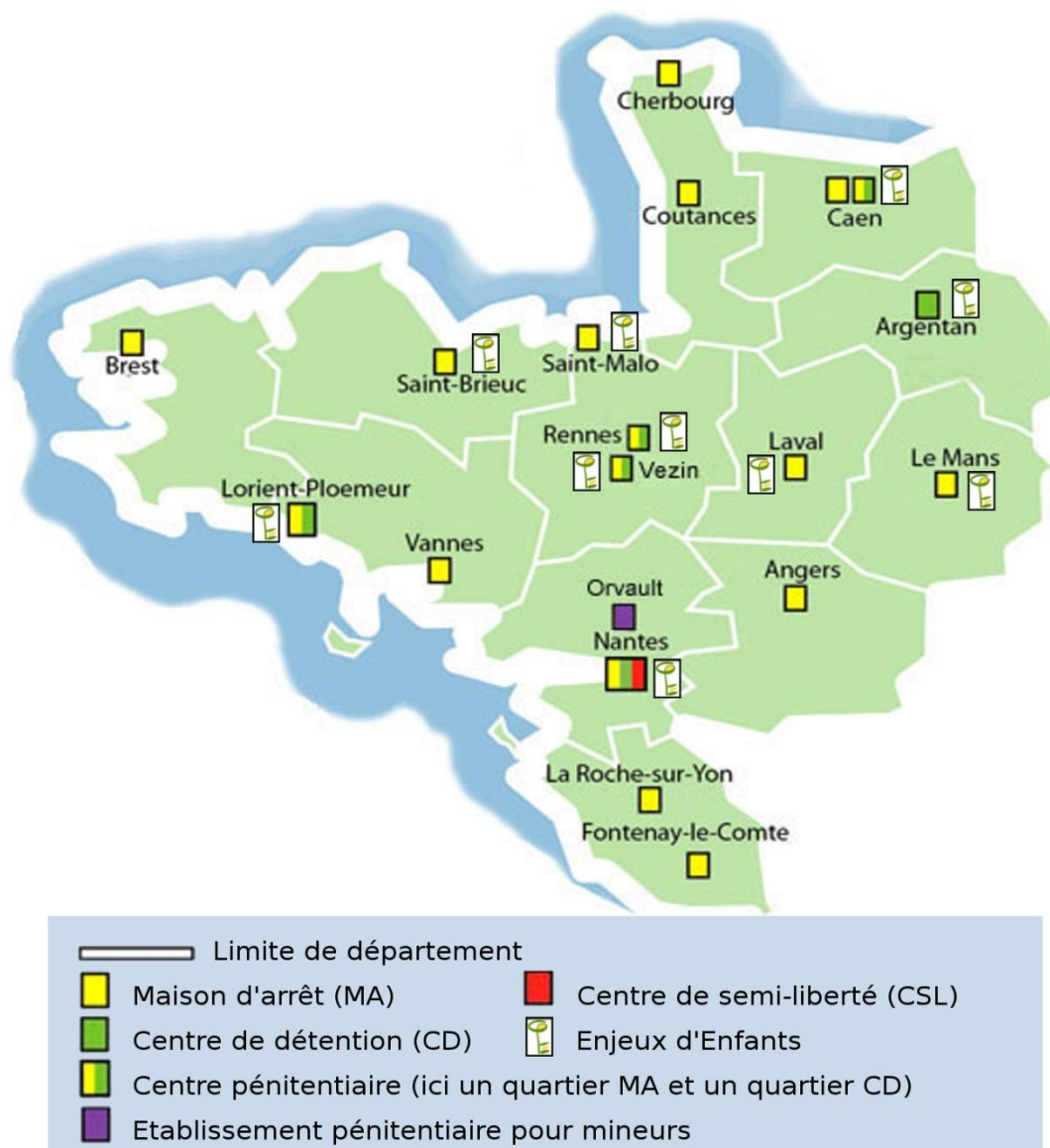
- Une soirée-conférence (intervenants: François de Singly, Jeannette Favre (UFRAMA), Claire Garnier (DISP de Rennes) et Marine Boudier (directrice de l'association) ;
- Une pièce de théâtre créée et jouée spécifiquement pour l'occasion, par la Compagnie 3ème acte et en partenariat avec la MJC l'Antipode. Trois représentations ont été proposées: une auprès du public scolaire; deux auprès du grand public ;
- Des interventions de sensibilisation ont également été présentées auprès d'un public scolaire, qui a ensuite assisté à la pièce.

**2013** : Arrivée de deux nouveaux salariés dans l'équipe (une secrétaire et un travailleur social à mi-temps), portant l'effectif à 4,5 ETP.

L'association reçoit les Lauriers régionaux puis nationaux de la Fondation de France, pour son intervention en Unités de Vie Familiale.

# ANNEXE II - champ d'intervention

Notre champ d'intervention : le Grand Ouest



*Carte de l'interrégion pénitentiaire Grand Ouest (Basse - Normandie, Bretagne et Pays de la Loire)*

Notre association intervient sur les établissements pénitentiaires (Maisons d'arrêt et Centres de détention) de :

- Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Ploemeur, Vannes, Nantes, Le Mans, Laval et Caen.